DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre-Dame

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992
10 rue du Cloître Notre Dame - 75004 Paris
SIREN : 393 739 594

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration de la Fondation Notre-Dame,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 5. « Commentaires sur le CROD et le CER » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 07 juin 2023

DocuSigned by:
Jérôme Eustache
3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

LA FONDATION NOTRE DAME

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**5 318 134**	**1 957 516**	**3 360 618**	**3 782 763**
Donations temporaires d'usufruit	5 167 740	1 841 250	3 326 490	3 714 308
Concessions, brevets, droits similaires	150 394	116 267	34 128	68 455
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**39 360 864**	**3 604 667**	**35 756 196**	**33 531 588**
Terrains	18 847 160		18 847 160	18 847 160
Constructions	20 381 631	3 527 091	16 854 540	14 423 444
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	97 895	77 577	20 318	21 487
Immobilisations corporelles en cours	34 178		34 178	239 496
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	**6 710 478**	**1 380 834**	**5 329 644**	**6 090 636**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**33 359 337**	**2 867 421**	**30 491 916**	**28 904 002**
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	33 265 046	2 867 421	30 397 625	28 802 646
Obligations	*8 940 875*	*854 015*	*8 086 860*	*5 423 005*
Actions	*8 672 027*	*1 536 184*	*7 135 843*	*7 690 111*
Autres (OPCVM, etc)	*15 652 144*	*477 222*	*15 174 922*	*15 689 530*
Obligations, intérêts courus à recevoir	94 291		94 291	101 356
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**84 748 813**	**9 810 439**	**74 938 374**	**72 308 988**
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	**6 351 069**	**13 889**	**6 337 181**	**4 857 528**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 699 484	13 889	1 685 596	1 298 339
Créances reçues par legs ou donations	3 360 788		3 360 788	3 264 952
Autres	1 290 798		1 290 798	294 237
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**15 303 295**	**454 522**	**14 848 773**	**10 087 781**
Valeurs Mobilières de Placement	15 303 295	454 522	14 848 773	10 087 781
Obligations	*2 881 071*	*20 517*	*2 860 554*	*616 631*
Actions	*2 267 523*	*417 869*	*1 849 654*	*1 897 432*
Autres (OPCVM, etc)	*10 154 701*	*16 136*	*10 138 565*	*7 573 719*
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	**41 078 469**		**41 078 469**	**49 379 949**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**65 815**		**65 815**	**52 098**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**62 798 649**	**468 411**	**62 330 238**	**64 377 357**
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**147 547 462**	**10 278 850**	**137 268 612**	**136 686 345**

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

LA FONDATION NOTRE DAME

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
COMPTES DE LIAISON		
Fonds propres	**45 072 035**	**46 872 035**
Fonds propres sans droit de reprise	27 312 035	31 812 035
Fonds propres statutaires	*20 887 728*	*25 387 728*
Fonds propres complémentaires	*6 424 306*	*6 424 306*
Fonds propres avec droit de reprise	17 760 000	15 060 000
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	*17 760 000*	*15 060 000*
Ecarts de réévaluation		
Réserves	**3 734 273**	**4 113 026**
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	*3 734 273*	*4 113 026*
Autres réserves		
Report à nouveau	**2 578 209**	**1 890 961**
Excédent ou déficit de l'exercice	**964 650**	**308 494**
SITUATION NETTE (Sous-Total)	**52 349 167**	**53 184 517**
Fonds propres consomptibles	24 268 377	23 410 175
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	**76 617 544**	**76 594 692**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	9 642 362	10 822 900
Fonds dédiés	30 607 711	30 952 564
TOTAL II	**40 250 073**	**41 775 464**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	163 840	165 231
TOTAL III	**163 840**	**165 231**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	294 083	329 083
Emprunts et dettes financières divers	110 557	119 670
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 037 396	826 801
Dettes des legs ou donations	2 410 383	2 268 359
Dettes fiscales et sociales	385 813	325 935
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 678	2 678
Autres dettes	15 996 243	14 277 032
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		1 400
TOTAL IV	**20 237 154**	**18 150 958**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**137 268 612**	**136 686 345**

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	100 757 621	39 205 794
Concours publics et subventions d'exploitation	19 166	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	8 647 477	6 741 441
Ressources liées à la générosité du public	92 090 979	32 464 353
Dons manuels non affectés	*4 130 677*	*4 067 174*
Dons manuels affectés	*16 242 562*	*18 128 470*
Mécénats	*64 678 467*	*5 051 802*
Legs, donations et assurances-vie	*6 281 358*	*4 320 798*
Autres produits liés à la générosité & abandon de frais	*757 915*	*896 109*
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	14 574	45 747
Utilisation des fonds dédiés	5 059 519	10 625 183
Autres produits	1	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**105 831 715**	**49 876 725**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 358 332	4 443 584
Aides financières (projets engagés)	92 659 726	39 980 407
Impôts, taxes et versements assimilés	203 833	183 308
Salaires et traitements	1 154 595	1 157 794
Charges sociales	538 453	499 756
Charges communes aux fondations abritées		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	633 716	614 175
Dotations aux provisions	460	31 052
Reports en fonds dédiés	4 713 867	4 606 902
Autres charges	84 101	318 270
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**104 347 082**	**51 835 248**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**1 484 633**	**(1 958 524)**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	786 259	1 308 563
Autres intérêts et produits assimilés	323 803	180 077
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	61 725	909 580
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	41 487	174 776
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**1 213 273**	**2 572 996**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 615 219	212 430
Intérêts et charges assimilées	23 821	196 818
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	3 646	16 441
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	**1 642 686**	**425 689**
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**(429 412)**	**2 147 307**
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**1 055 220**	**188 783**

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques		31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 754	10 080
Produits exceptionnels sur opérations en capital		140 000	350 160
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		**143 754**	**360 240**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		127 974	6 082
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		106 351	234 446
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		**234 324**	**240 529**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**(90 570)**	**119 712**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		**107 188 742**	**52 809 960**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		**106 224 092**	**52 501 466**
EXCEDENT OU DEFICIT		**964 650**	**308 494**

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021
RESSOURCES		
Dons en nature		30 850
Prestations en nature	392 843	49 413
Bénévolat	1 051 420	785 063
TOTAL RESSOURCES	**1 444 263**	**865 326**
EMPLOIS		
Secours en nature	353 559	49 363
Mise à disposition gratuite de biens et services	25 516	30 850
Prestations en nature	13 767	50
Personnel bénévole	1 051 420	785 063
TOTAL EMPLOIS	**1 444 263**	**865 326**

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2022 TOTAL	31/12/2022 Dont générosité du public	31/12/2021 TOTAL	31/12/2021 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**89 408 817**	**89 408 817**	**31 699 442**	**31 699 442**
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	88 408 174	88 408 174	30 170 807	30 170 807
- Dons manuels non affectés	*3 307 133*	*3 307 133*	*3 565 481*	*3 565 481*
- Dons manuels affectés	*16 397 562*	*16 397 562*	*18 191 470*	*18 191 470*
- Legs, donations et assurance-vie	*4 025 012*	*4 025 012*	*3 362 055*	*3 362 055*
- Mécénat	*64 678 467*	*64 678 467*	*5 051 802*	*5 051 802*
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 000 643	1 000 643	1 528 635	1 528 635
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**12 623 334**		**10 439 588**	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	12 623 334		10 439 588	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	19 166			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 851	1 851	45 747	45 747
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 059 519	4 900 770	10 625 183	10 342 221
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	**107 112 687**	**94 311 438**	**52 809 960**	**42 087 410**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**93 661 708**	**84 067 159**	**41 230 814**	**32 823 368**
1.1 Réalisées en France	93 661 708	84 067 159	41 230 814	32 823 368
- Actions réalisées par l'organisme	*607 589*	*605 474*	*566 825*	*565 670*
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	*92 380 229*	*82 791 239*	*39 980 407*	*31 574 116*
- Accompagnement des projets	*673 890*	*670 446*	*683 582*	*683 582*
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**3 873 053**	**3 873 053**	**3 789 804**	**3 789 804**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 873 053	3 873 053	3 789 804	3 789 804
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**3 898 950**	**1 678 752**	**2 842 893**	**1 224 861**
3.1 Frais de gestion	1 230 616	944 341	1 261 972	917 766
3.2 Frais de gestion immobilière	1 023 956	371 215	1 155 232	247 618
3.3 Charges financières	1 644 378	363 196	425 689	59 477
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**460**	**460**	**31 052**	**31 052**
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**4 713 867**	**3 887 473**	**4 606 902**	**3 972 425**
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	**106 148 037**	**93 506 897**	**52 501 466**	**41 841 510**
EXCEDENT OU DEFICIT	**964 650**	**804 541**	**308 494**	**245 899**

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**1 444 263**	**1 444 263**	**865 326**	**865 326**
Bénévolat	1 051 420	1 051 420	785 063	785 063
Prestations en nature	392 843	392 843	49 413	49 413
Dons en nature			30 850	30 850
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	**1 444 263**	**1 444 263**	**865 326**	**865 326**
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	**268 243**	**268 243**	**186 550**	**186 550**
Réalisées en France	268 243	268 243	186 550	186 550
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	**421 165**	**421 165**	**295 844**	**295 844**
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	**401 855**	**401 855**	**382 932**	**382 932**
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	**1 091 263**	**1 091 263**	**865 326**	**865 326**

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

LA FONDATION NOTRE DAME

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2022	31/12/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES	84 065 546	32 823 368	**1 - Ressources liées à la générosité du public**	89 407 872	31 699 443
Réalisées en France	84 065 546	32 823 368	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement	*603 862*	*565 670*	Dons manuels non affectées	3 307 133	3 565 481
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	*82 791 239*	*31 574 116*	Dons manuels affectés	16 397 562	18 191 470
- Accompagnement des projets	*670 446*	*683 582*	Legs, donations et assurances-vie	4 010 012	3 362 055
			Mécénats	64 678 467	5 051 802
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	1 014 698	1 528 635
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 873 053	3 789 804			
- Frais d'appel à la générosité du public	3 873 053	3 789 804			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 678 752	1 224 861			
- Frais de gestion	944 341	917 766			
- Frais de gestion immobilière	371 215	247 618			
- Charges financières	363 196	59 477			
TOTAL DES EMPLOIS	**89 617 351**	**37 838 033**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**89 407 872**	**31 699 443**
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	**460**	**31 052**	**2 - Reprises des provisions et dépréciations**	1 851	45 747
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	4 713 867	4 606 902	**3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs**	5 059 519	10 625 183
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	804 541	245 899	**DEFICIT de la générosité du public de l'exercice**		
TOTAL	**95 136 219**	**42 721 887**	**TOTAL**	**94 469 242**	**42 370 374**
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	6 883 015	6 774 346
			(+) Excédent ou (-) insufisance de la générosité du public	804 541	245 899
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		137 230
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	7 687 557	6 883 015

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

LA FONDATION NOTRE DAME

Contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021		31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	268 243	186 550	**1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**	1 444 263	865 326
Réalisées en France	268 243	186 550	Bénévolat	1 051 420	785 063
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	392 843	49 413
			Dons en nature		30 850
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	421 165	295 844			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	401 855	382 932			
TOTAL	**1 091 263**	**865 326**	**TOTAL**	**1 444 263**	**865 326**

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	**5 180 120**	**11 091 436**
(-) utilisation	5 059 519	10 625 183
(+) report	4 713 867	4 713 867
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**4 834 467**	**5 180 120**

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

LA FONDATION
NOTRE DAME
PORTEURS D'ESPÉRANCE

2022

ANNEXE
LA FONDATION NOTRE DAME
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

ANNEXE

1. ACTIVITES DE LA FONDATION 4

1.1. OBJET 4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2022 4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE 5
1.4. EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE 5

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES 5

2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE 6
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES 6
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations 8
2.2.2. Mutualisation partielle des dotations 8
2.2.3. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau 9
2.2.4. Traitement des legs et donations 9
2.2.5. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées 11
2.2.6. Immobilisations corporelles et incorporelles 11
2.2.7. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement 11
2.2.8. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 12

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN 13

3.1. NOTES SUR L'ACTIF 13
3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles 13
3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit 14
3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements 15
3.1.4. Disponibilités 16
3.1.5. Créances 16
3.1.6. Créances clients et comptes rattachés 17
3.1.7. Charges constatées d'avance 17
3.2. NOTES SUR LE PASSIF 17
3.2.1. Fonds propres 17
3.2.2. Evolution du Report à nouveau 22
3.2.3. Affectation de tout ou partie du résultat & réserves 22
3.2.4. Congés payés et Compte Epargne temps 23
3.2.5. Indemnités pour départ à la retraite 23
3.2.6. Taxe sur les salaires 24
3.2.7. Fonds reportés liés aux legs et donations 24
3.2.8. Fonds dédiés 24
3.2.9. Provision 29
3.2.9.1. Provisions pour risques 29
3.2.9.2. Provisions pour charges 29
3.2.9.3. Provisions pour dépréciation des créances 29
3.2.9.4 Dépréciation sur legs des biens reçus 29
3.2.10. Etats des échéances des dettes 30
3.2.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés 30
3.2.12. Charges à payer 31

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT 32

4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE 32
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES 32
4.3. PROJETS SOUTENUS 32

5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES) 35

5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE 35
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1) 35
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3) 35
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3) 35
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs 35
5.1.5. Contributions volontaires en nature 36
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER – ancien T1 et T7) 36
5.2. EMPLOIS 36
5.2.1. Contenu des missions sociales 36
5.2.2. Frais de recherche de fonds 39
5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement 39
5.2.4. Reports en fonds dédiés de l'exercice 39
5.2.5 Investissements du Fonds Insertion Logement 40
5.2.6 Excédent de ressources de l'exercice 40

6. AUTRES INFORMATIONS 41

6.1. LOCAUX 41
6.2. EFFECTIFS 41
6.3 CONTRIBUTION DES BENEVOLES & CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 42
6.4 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 46
6.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN 47
6.5.1 Engagements donnés 47
6.5.2 Engagements reçus 47

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

1. ACTIVITES DE LA FONDATION

1.1. Objet

« L'établissement dit « Fondation Notre-Dame » a pour objet de développer, notamment pour le Diocèse de Paris, les actions dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part, dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part. Elle apporte, dans la mesure de ses moyens, son soutien moral et financier aux œuvres, services et institutions dont l'activité répond à l'objet de la fondation.

Elle a vocation, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée et dans les conditions prévues aux présents statuts, à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du code général des Impôts qui s'assignent un but analogue au sien.

Elle a également pour vocation, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée, à recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation. » (article 1 des statuts)

Fondation Reconnue d'Utilité Publique, à vocation de redistribution, la Fondation Notre Dame collecte des fonds pour le Programme Entraide & Education à Paris mais également à travers des fondations abritées faisant appel public à la générosité. La Fondation Notre Dame héberge aussi des fondations privées ou patrimoniales qui apportent des moyens financiers afin de soutenir également des projets. Dans le cadre de leur objet respectif (généraliste ou culturel, éducatif, charitable), chaque fondation abritée, tout comme le Programme Entraide, sélectionne et accompagne les associations porteuses des projets retenus.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2022

- L'année 2022 a été marquée par l'accueil d'un nouveau Président, l'archevêque de Paris, Mgr Laurent Ulrich et les 30 ans de la Fondation Notre Dame qui ont permis de réunir à plusieurs reprises donateurs et fondateurs autour des projets soutenus. Egalement, une nouvelle déléguée générale, Sylvie Bretones, a pris ses fonctions à compter du 1er mai 2022, suite au départ à la retraite de son prédécesseur, Christophe Rousselot, à la même date. Dans la foulée, un poste de déléguée générale adjointe a été crée et confié à Gaëlle Rault et corrélativement, le poste de Secrétaire Général a été supprimé.

- Hors Fonds Cathédrale (66,7 M€), la Fondation Notre Dame a recueilli en 2022 34 M€ tant via l'appel public à la générosité (21,4 M€) que des fondations privées (12,6 M€).

- 488 projets ont ainsi été soutenus en 2022 par le Programme Entraide et les fondations abritées tant dans les domaines de la solidarité, de l'éducation que de la

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

culture et du patrimoine. C'est au final, près de 96 M€ qui ont été attribués (versus 41 M€ en 2021), dont 66,9 M€ pour la seule restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (versus 36,8 M€ en 2021). La cathédrale Notre-Dame de Paris, dont la Fondation Notre Dame est le premier financeur, est entrée pleinement dans la phase de restauration après les étapes préalables de sécurisation et de consolidation. La Fondation se mobilise fortement pour financer les aménagements intérieurs et ainsi permettre la réouverture prévue en décembre 2024.

- La Fondation Notre Dame a accueilli en 2022 2 nouvelles fondations et clôturé 3 autres. Au 31 décembre 2022, la Fondation Notre Dame compte désormais 56 fondations abritées actives [1] dont 33 initiées par des particuliers ou des familles. Parmi les fondations abritées, 17 font appel public à la générosité (y compris le fonds Cathédrale). La Fondation Notre Dame elle-même à travers son programme « Entraide & Education » collecte des fonds auprès du public. Six fondations sont dites patrimoniales ou créées à l'initiative d'une entreprise, avec la vocation de gérer un patrimoine de rapport ou un patrimoine financier.

- Le Bilan reste stable (137 M€) avec plus de 49 M€ de fonds propres et 24 M€ de dotations consomptibles, des fonds dédiés des fondations abritées de plus de 30,6 M€ et des legs et donations à recevoir évalués à 9,6 M€. En contrepartie de ces engagements, la Fondation Notre Dame dispose de 39,1 M€ en immobilier et de 48,6 M€ de placements financiers. Les disponibilités à hauteur de 41 M€ permettent notamment de faire face aux engagements des projets représentant 16 M€ au 31 décembre.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de LA FONDATION NOTRE DAME sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

1.4. Evènement postérieur à la clôture

Il n'y a pas de nouvel événement postérieur à la clôture.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

[1] Et une fondation clôturée au 31 décembre

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 affranchissements.

La comptabilité de la Fondation Notre Dame comporte 57 établissements au 31 décembre 2022 soit :

- un secteur « Mutualisation » pour les placements des dotations de la Fondation abritante, du Programme Entraide et de deux fondations abritées,
- un établissement « charges Communes » pour les frais généraux de la Fondation abritante non directement rattachables à une fondation abritée ou au Programme Entraide & Education,
- 17 fonds et fondations abritées faisant appel public à la générosité (Fondation KTO, Fondation des Bernardins, Fondation Sainte-Geneviève, Fondation Adveniat, Fondation du Mont-Saint-Michel, Fondation des EDC, Fondation Falret, Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, Fondation Saint-Etienne, Fondation Bible & Culture, Fondation Accueillir la Vie, Fondation Yves Mahyeuc, Fondation de l'Abbaye de Lagrasse, Fondation des Œuvres du Berry, Fondation Vouloir l'Education, Fondation Fraternité de Fondacio (création 2022), ainsi que le Fonds Cathédrale de Paris individualisé après l'incendie du 15 avril 2019, le programme Entraide & Education à Paris faisant également appel public à la générosité. Les Fondations La Dauversière et Liens Familiaux ont été clôturées en fin d'exercice,
- 32 Fondations privées, familiales ou personnelles (Fondation H., Fondation Frédéric de Sainte Opportune, Fondation Arche de Vie, Fondation CHM-Saint-François, Fondation Identité & Dignité, Fondation Robert Jeanteur, Fondation Saint-Vallerin, Fondation Karol Wojtyla pour l'amour humain, Fondation Marie-Eugénie Rose, Fondation Sainte-Foy,

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Fondation Anastasis, Fondation EducImpact, Fondation Eleos, Fondation Bernard Dumas, Fondation Gabrielle, Fondation Chemin de Culture, Fondation Isabelle et Hubert d'Ornano, Fondation 55 Boissonade, Fondation Annie Beauchais, Fondation Le chemin du Samaritain, Fondation des Familles Martin et Olivier Bouygues, Fondation Ad Astra, Fondation des Flandres, Fondation Le songe du Charpentier, Fondation Cesarini, Fondation Parrhesia, Fondation Carlos-Pierre Bouvet, Fondation Fratelli Tutti, Fondation Stan Rougier, Fonds Jacques Donzac, Fonds T, Fondation Anthelma. La Fondation PIPSA ayant été clôturée au cours de l'exercice et la Fondation Saint-Eloi, acceptée par le CA, ne démarrant qu'en 2023,

- 6 fondations patrimoniales (disposant d'une dotation mais ne faisant pas appel public à la générosité ou créées à l'initiative d'une entreprise) que sont la Fondation Sainte-Clotilde, la Fondation Thérèse de Lisieux et son Carmel, la Fondation Mutuelle Saint-Martin, Fondation 154, Fondation AXA pour le rayonnement de la Cathédrale, Fondation les Vingt Cœurs.

Chaque établissement comptable d'une fondation faisant appel public à la générosité comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs, mécénat) et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité (échanges de fichiers, contribution à des manifestations, etc.) ainsi que des contributions financières,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Ces établissements enregistrent de plus :

- la répartition des charges de frais généraux des « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Si l'établissement ne fait pas appel public à la générosité, il comprend :

- les ressources et les charges liés à la gestion des actifs de la Fondation, notamment les produits financiers qui lui sont propres ainsi que les apports des fondateurs,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets,

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux de la Fondation abritante selon la convention de création de la Fondation.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- La dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consomptibles des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consomptible, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consomptibles ».

2.2.2. Mutualisation partielle des dotations

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui ont décidé de mutualiser leurs fonds à long terme avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des lignes d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués. La Mutualisation concerne la FND-abritante, la Fondation KTO, la Fondation des Bernardins et le programme Entraide & Education.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

2.2.3. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Définition d'un fonds dédié : il s'agit de la partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard.
Il existe plusieurs niveaux de fonds dédiés au sein de la Fondation Notre Dame :

- Les fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées et au Programme Entraide :
  Une fondation abritée enregistre des « fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées » (dans la présentation des comptes) lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation spécifique de la part de donateurs et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.
  Il figure désormais également au Compte de Résultat dans la rubrique « Report en fonds dédiés » ainsi que dans le CROD et le CER.
  Il peut également exister des fonds dédiés spécifiques au sein du Programme Entraide (« fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide » dans la présentation des comptes) lorsque le Programme Entraide a également recueilli une affectation spécifique de la part de donateurs et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.
  L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « Utilisation des fonds dédiés » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.
  Le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques dans les comptes des Fondations abritées. Ainsi dans les plaquettes propres à chaque fondation abritée, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le cumul des résultats des exercices antérieurs.

- Au niveau des comptes de la FND-Abritant il y a donc, désormais en une seule ligne au Passif, le cumul :
  - des « fonds dédiés aux fondations abritées » correspondant au cumul des reports à nouveau de chaque fondation abritée.
  - les fonds dédiés spécifiques comme précisées ci-dessus.

  Le programme Entraide (en dehors de ses fonds dédiés spécifiques) est présenté en report à nouveau comme pour l'établissement recouvrant les charges communes et les fondations présentant un déficit. (Voir détail au 3.2.8 de cette annexe)

2.2.4. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.
Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.7).
Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)
Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.
  Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.
  En contrepartie figure au Passif :
- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations», venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie ».

2.2.5. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2022.

2.2.6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations.
La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.
Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- pour 50 % Gros Œuvre
- pour 20 % Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures
- pour 30 % Agencements : Chauffage Climatisation / Ascenseurs monte-charges
  Electricité câblage / Plomberie et autres
  Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25 %
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

La répartition en trois composants et les durées d'amortissement des immeubles de bureaux se décomposent de la manière suivante :

- Gros Œuvre : 60 ans taux : 1,67 %
- Façades : 30 ans taux : 3,33 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

2.2.7. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les obligations à long terme, sont reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la Fondation Notre Dame ayant l'intention de garder

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 3.1.1)

2.2.8. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

  Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5.)

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

3. Compléments d'information sur le Bilan

3.1. Notes sur l'Actif

La Fondation ne dispose pas d'actifs inaliénables.
L'augmentation de l'actif immobilisé (+3,5%), passant de 72,3 M€ à 74,9 M€, provient principalement de :

- l'augmentation des constructions (+ 2,96 M€) en raison de la donation en nue-propriété avec réserve d'usufruit d'un bien immobilier d'une valeur de 2,7 M€.
- l'augmentation des immobilisations financières (+1,58 M€) qui s'explique par des acquisitions à hauteur de 5 M€ (voir tableau 3.1.3)

En revanche, les biens reçus dans le cadre des legs et donations ont fait plus l'objet de cessions que de nouvelles acceptations par le Conseil d'Administration.

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2022
Donations temporaires d'usufruit	4 397 040	770 700		5 167 740
Autres postes d'immobilisation incorporelles	144 547	8 886	3 038	150 394
Total 1 Incorporelles	4 541 587	779 586	3 038	5 318 134
Terrains	18 847 160			18 847 160
Constructions sur sol propre	17 419 115	3 116 516	154 000	20 381 631
Installations générales et agencements	6 162			6 162
Matériel de bureau et informatique, mobilier	88 637	10 265	7 169	91 733
Total 2 Corporelles	36 361 074	3 126 781	161 169	39 326 686
Immobilisations corporelles en cours (1)	239 496	107 898	313 216	34 178
Total 3 Encours Corporelles	239 496	107 898	313 216	34 178
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 486 469	670 632	1 446 623	6 710 478
Total 4 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 486 469	670 632	1 446 623	6 710 478
TOTAL	48 628 626 €	4 684 897 €	1 924 046 €	51 389 476 €

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2022
Donations temporaires d'usufruit	682 732	1 158 518		1 841 250
Concessions, brevets, droits similaires	76 092	43 213	3 038	116 267
Total 1 immobilisations incorporelles	758 824	1 201 731	3 038	1 957 516
Terrains				
Constructions	2 995 670	579 070	47 649	3 527 091
Installations générales et agencements	2 888	219		3 107
Matériel de bureau informatique, mobilier	70 422	11 215	7 169	74 468
Biens reçus par legs ou donations	1 395 834		15 000	1 380 834
Total 2 immobilisations corporelles	4 446 814	590 504	69 818	4 985 501
TOTAL	5 223 638 €	1 792 235 €	72 856 €	6 943 017 €

3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit

Origine	Nature de l'actif	Date de la signature	Durée de la DTU	date d'échéance	Valorisation de l'actif
Programme Entraide	Portefeuille titres	15/07/2020	36 mois	29/03/2023	25 340
Programme Entraide	Loyers	29/11/2022	60 mois	29/10/2027	375 000
F des EDC	Loyers	13/12/2022	48 mois	13/12/2026	51 200
TOTAL ENTRAIDE & FONDATIONS COLLECTRICES					451 540 €
F. Privée	120 Parts-sociales	15/12/2020	38 mois	14/02/2024	129 600
F. Privée	120 Parts-sociales	15/12/2020	38 mois	14/02/2024	129 600
F. Privée	120 Parts-sociales	15/12/2020	38 mois	14/02/2024	64 800
F. Privée	Dividendes	18/12/2021	60 mois	31/12/2027	2 500 000
F. Privée	Dividendes	20/11/2020	36 mois	30/11/2023	1 500 000
F. Privée	Loyers	24/01/2020	36 mois	31/01/2023	47 700
F. Privée	Loyers	24/03/2021	72 mois	31/07/2028	344 500
TOTAL Fondations Privées					4 716 200 €
TOTAL					5 167 740 €

Les Donations Temporaires d'usufruit acceptées ou renouvelées en 2022 sont comptabilisées au bilan, conformément au nouveau plan comptable. Les Donations temporaires d'usufruit antérieures à 2020 demeurent en engagements hors-bilan (voir Note 6.5). La Fondation Notre Dame a accepté 10 DTU depuis 2020. Elles gêneront environ 5 M€ d'ici 2028, principalement au bénéfice des fondations privées.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

Les immobilisations financières sont la contrepartie des dotations. Sont concernées par les titres immobilisés :

- la Fondation Notre Dame abritante et le programme Entraide,
- les fondations disposant d'une dotation (pérenne ou consomptible), soit 3 fondations collectrices (toutes à dotation pérenne), 4 fondations patrimoniales (dont 3 à dotation consomptible) et 17 fondations privées (dont 13 à dotation consomptible).

Immobilisation financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2022
Obligations	6 311 025	3 200 000	570 150	8 940 875	854 015	8 086 860
Actions	8 333 247	572 313	233 533	8 672 027	1 536 184	7 135 843
Autres (OPCVM, etc.)	15 721 262	275 538	344 656	15 652 144	477 222	15 174 922
Obligations, intérêts courus à recevoir	101 356	90 716	97 781	94 291		94 291
TOTAL	30 466 890 €	4 138 567 €	1 246 120 €	33 359 337 €	2 867 421 €	30 491 916 €

Valeurs Mobilières de Placement

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2022
Obligations	645 301	2 655 859	420 089	2 881 071	20 517	2 860 554
Actions	2 098 873	537 289	368 639	2 267 523	417 869	1 849 654
Autres (OPCVM, etc.)	7 583 681	2 718 348	147 328	10 154 701	16 136	10 138 565
TOTAL	10 327 855 €	5 911 496 €	936 056 €	15 303 295 €	454 522 €	14 848 773€

Les autres valeurs mobilières de placements concernent l'ensemble des fondations, avec une part prépondérante des fondations privées présentant une diversification plus grande des placements. Le choix de ceux-ci s'opère en fonction de la durée d'existence de la fondation et de leur sensibilité au risque.
Les valeurs mobilières de placement ont augmenté de 48 % entre 2021 et 2022.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

3.1.4. Disponibilités

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes sur livret et Compte Courant	41 078 469 €	49 379 949 €

Les disponibilités ont baissé de 17 % entre 2021 et 2022 (-8,30 M€) principalement en raison de l'impact de la consommation de 1,7 M€ de disponibilités du Fonds Cathédrale en faveur des travaux de la cathédrale Notre-Dame de Paris, du résultat de la Fondation des Bernardins, des placements opérés en valeurs mobilières de placement et de la poursuite de la consommation des dotations consomptibles des fondations privées.

3.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	1 671 634	1 671 634	
Clients douteux	10 279	10 279	
Clients fichiers, locations etc...	16 030	16 030	
Personnel et comptes rattachés	3 461	3 461	
Etat : impôts et taxes diverses	97 714	97 714	
Créances reçues des legs et donations	3 360 788	3 360 788	
Débiteurs divers	1 192 121	1 192 121	
Charges constatées d'avance	65 815	65 815	
TOTAL	6 417 842 €	6 417 842 €	

La principale créance concerne désormais les créances reçues des legs et donations et en second lieu les dons reçus restant à encaisser au 31/12/2022 et qui le seront en janvier 2023.
Les clients douteux, comme les clients fichiers/locations sont essentiellement liés à la gestion locative des biens immobiliers détenus en propre ou via une donation temporaire d'usufruit.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

3.1.6. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	1 699 484	13 889	1 685 596	1 298 339
Créances reçues par legs et donations	3 360 788		3 360 788	3 264 952
Autres créances	1 290 798		1 290 798	294 237
TOTAL	6 351 069€	13 889 €	6 337 181 €	4 857 528 €

La Fondation a été amenée à enregistrer des provisions sur des revenus locatifs non perçus au 31 décembre 2022.

3.1.7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 65 815€. Elles ne concernent que les charges d'exploitation des fondations collectrices.

Chiffres exprimés en euros	Au **31/12/2022**	Au **31/12/2021**
Charges d'exploitation	65 815	52 098
Charges financières		
Charges exceptionnelles		

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds propres

Les fonds propres (fonds propres et fonds propres consomptibles) s'élèvent au 31 décembre 2022 à près de 69,34 millions d'euros (70,3 millions en 2021).

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Fonds propres (dotation pérenne de la FND-abritante et du Programme Entraide)

	2022				2021		
	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Réaffectation à la suite d'une vente immobilière	Affectation totale ou partielle du résultat / consommation de la dotation consomptible	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Affectation de biens immobiliers en 2021	Renfort ou consommation 2021	Valeur Nette avant affectation du résultat
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres de la FND - Abritante et du Programme Entraide	5 989 400			5 989 400			5 989 400
Dotation statutaire	1 682 949			1 682 949			1 682 949
Dotations Complémentaires	4 306 451			4 306 451			4 306 451
FND-Abritante	*2 517 051*			*2 517 051*			*2 517 051*
Programme Entraide - dotation immobilière	*535 400*	*-154 000*		*689 400*			*689 400*
Programme Entraide	*1 254 000*	*+ 154 000*		*1 100 000*			*1 100 000*

<u>FND Abritante :</u> La Fondation, qui dispose en propre d'une dotation initiale de 1,682 M€, a adopté depuis 2007 une politique de renforcement de sa dotation pour atteindre fin 2019 le montant de 4,2 M€. Il n'y a pas eu de renfort voté en 2022.

<u>Programme Entraide :</u> Depuis 2011, le programme Entraide dispose d'une dotation qui s'établit à 1,1 M€ au 31/12/2019. Comme pour la Fondation abritante, il n'y a pas eu de renfort voté en 2022. La vente d'un bien immobilier a cependant fait varié la répartition des fonds propres, qui porte qui porte le solde de la dotation à 1,25M€ au 31/12/2022

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Fonds Propres (Dotation des fondations abritées)

	2021			2022		
	Valeur Nette avant affectation du Résultat	Affectation totale ou partielle du résultat / consommation de la dotation consomptible	Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation du Résultat	affectation de tout ou partie d'un legs ou donation	Valeur Nette après affectation Résultat
Dotations des fondations abritées	40 882 635		40 882 635	36 382 634	*2 700 000*	39 082 634
Dotation initiale	23 438 420		23 438 420	18 938 419		18 938 419
Fondation des Bernardins	300 000		300 000	300 000		300 000
Fondation KTO	300 000		300 000	300 000		300 000
Fondation Sainte-Geneviève	300 000		300 000	300 000		300 000
sous-total des dotations initiales des fondations collectrices	*900 000*		*900 000*	*900 000*		*900 000*
sous-total des dotations initiales des fondations privées et patrimoniales	*22 538 420*		*22 538 420*	*18 038 419*		*18 038 420*
Dotations complémentaires	17 444 215		17 444 215	17 444 215	2 700 000	20 144 215
Fondation des Bernardins	19 348		19 348	19 348		19 348
Fondation KTO						
Fonds Insertion-Logement	1 900 000		1 900 000	1 900 000		1 900 000
sous-total des dotations complémentaires des fondations collectrices	*1 919 348*		*1 919 348*	*1 919 348*		*1 919 348*
sous-total des dotations complémentaires des fondations privées	*15 424 867*		*15 524 867*	*15 524 867*	*2 700 000*	*18 224 867*

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Le seuil pour créer une fondation avec dotation au sein de la Fondation Notre Dame est de 300 K€. La Fondation des Bernardins et la Fondation KTO, en 2009, la Fondation Sainte-Geneviève en 2010, ont été créées avec un apport des fondateurs de ce montant. La Fondation KTO et la Fondation Sainte-Geneviève n'ont pas renforcé leur dotation depuis l'origine. Le Fonds Insertion Logement (ex Fondation pour l'Insertion par le Logement) a reçu un immeuble en 2018 d'une valeur de 1,9 M€. Aucun renfort n'a été apporté depuis cette date. 6 fondations privées ou patrimoniales ont des dotations pérennes pour des montants plus significatifs pour deux d'entre elles. L'une d'entre elle a complété sa dotation par un apport immobilier en nue-propriété d'une valeur de 2,7 M€.

Fonds Propres consomptibles

	2022						2021		
	Valeur Nette après affectation Résultat	Affectation de tout ou partie d'un legs ou donation	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation consomptible	Apport de nouvelles dotations consomptibles	Transfert de compte à compte	Valeur Nette avant affectation du Résultat	Affectation de biens immobiliers en 2021	Renfort ou consommation 2021	Valeur Nette avant affectation du résultat
Fondation des Bernardins	*180 652*					*180 652*			*180 652*
Fondation des EDC	*1 065 260*		*- 39 240*	*1 104 500*					
sous-total des dotations consomptibles des fondations collectrices	*1 245 912*		*-39 240*	*1 104 500*		*180 652*			*180 652*
sous-total des dotations consomptibles des fondations privées & patrimoniales	*24 087 725*		*- 5 210 838*	*503 780*	*4 500 000*	*29 362 803*		*6 133 280*	*23 229 523*
Total des dotations consomptibles	24 268 377		*- 5 250 078*	*1 608 280*	4 500 000	*29 543 455*		6 133 280	23 410 175

Il y 20 fondations à dotation consomptible (2 collectrices, 15 privées et 2 patrimoniales) actives au 31 décembre 2022 dont 3 ont inscrits leur dotation consomptible en complément de leur dotation pérenne. 3 mouvements ont en particulier impacté l'année 2022 :

- La transformation d'une partie d'une dotation pérenne en dotation consomptible, à hauteur de 4,5 M€ pour une fondation privée ;

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

- La création d'une nouvelle fondation privée avec un apport initial de 504 K€ ;
- La transformation de la fondation des EDC en fondation à dotation consomptible en juin 2022 grâce à l'apport d'une quote-part de boni de liquidation d'un fonds de dotation.

Le renfort total des dotations de l'exercice s'élève à 6 108 K€. 18 fondations ont consommé 5 250 K€ de dotation pour soutenir des projets.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

3.2.2. Evolution du Report à nouveau

Report à nouveau au 01.01.2022	2 578 209 €
Résultat 2022	964 650 €
Report à nouveau au 31/12/2022 après affectation du résultat	3 542 859 €

3.2.3. Affectation de tout ou partie du résultat & réserves

Dans les comptes de la Fondation Abritante, est procédé, avant affectation du résultat, à la création, au renfort ou à la consommation des fonds dédiés des fondations abritées (correspondant pour chacune d'entre elles à l'affectation de leur résultat propre) (Voir note 2.2.3 pour les méthodes comptables appliquées).

	2022	2021
Résultat de l'exercice avant affectation	964 650	308 494
Augmentation de la dotation de la FND abritante et du Programme Entraide	0 €	0 €
Affectation en dotation complémentaire des fondations abritées	0 €	0 €
Affectation nette au poste réserves	- 349 720	- 378 753
Affectation en report à nouveau des fondations abritées et du Programme Entraide	1 314 370 €	687 248 €

Le résultat 2022 avant affectation se décompose de la manière suivante :

Résultat de l'exercice avant affectation	964 650€
Augmentation de la dotation de la FND abritante et du Programme Entraide	0 €
Augmentation de la dotation du Programme Entraide	*0 €*
Augmentation de la dotation de la FND-abritante	*0 €*
Affectation nette au poste réserves de la FND-Abritante	-349 720
Affectation en report à nouveau des fondations abritées et du Programme Entraide	1 314 370
Affectation du résultat du Programme Entraide	*1 154 261*
Affectation en résultat de fondations privées	*160 109*

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

L'affectation en report à nouveau concerne :

- En premier chef et systématiquement le programme Entraide et Education car il est considéré comme étant l'activité propre de la Fondation Notre Dame. Cela représente 3 285 K€ de report à nouveau au 31 décembre 2021 et 4 440 K€ au 31 décembre 2022 à la suite de l'affectation du résultat de 1 154 K€.
- En second lieu, il peut concerner des fondations privées présentant un report à nouveau négatif car celui-ci ne peut pas être porté comptablement en fonds dédiés. Après affectation du résultat de 160 109 € au 31/12/2022, les reports à nouveau des 4 fondations privées ou patrimoniale déficitaires étaient de - 485 K€, déficit susceptible d'être pris en charge par la Fondation abritante si les fondations abritées faisaient défaut.

En l'absence de renforcement des dotations au 31 décembre 2022, la seule mesure impactant l'affectation du résultat de la FND-abritante en 2022 est l'imputation de 349,72 K€ de déficit aux réserves de la Fondation abritante afin de couvrir les charges de gestion.

Tableau de suivi des réserves :

	2022	2021
Réserves de l'abritante en début d'exercice	3 734 818 €	4 113 027 €
Variation de l'exercice	- 349 720 €	- 378 753 €
+ Affectation de legs non affectés		
+ Affectation de revenus de la dotation		
- Utilisation de la réserve	- 349 720	- 378 753
Réserves au 31/12 <u>après affectation du résultat</u>	3 335 098 €	3 734 318 €

3.2.4. Congés payés et Compte Epargne temps

Ils sont provisionnés sur la base des salaires perçus sur la période, pour un montant total de 137 K€ charges sociales comprises. La provision relative aux jours de congés épargnés par les salariés (Compte Epargne Temps) s'élève à 15 K€ charges sociales comprises.

3.2.5. Indemnités pour départ à la retraite

Etablie pour la première fois en 2021, une provision retraite a été enregistrée en 2022 à hauteur de 31,50 K€.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

3.2.6. Taxe sur les salaires

La Fondation Notre Dame bénéficie de l'abattement de taxe sur les salaires de 21 381 €. Le montant global de la taxe s'élève, en 2022, à 45 526 €.

La Fondation est redevable au 31/12/2022 de 24 232 €.

3.2.7. Fonds reportés liés aux legs et donations

Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations	7 108 592	1 988 163	2 780 883	6 315 872
Donations temporaires d'usufruit	3 714 308	770 700	1 158 518	3 326 490
TOTAL	10 822 900 €	2 758 863 €	3 939 401 €	9 642 362 €

Au 31/12/2022, restaient à solder 49 dossiers de legs et donations.
31 nouveaux dossiers ont été acceptés au cours de l'exercice 2022, pour un montant de 2 759 K€ ; 36 ont été soldés courant 2022, dont 20 acceptés la même année.
Au 31/12/2022, les dossiers demeurant à solder s'élèvent à 6 315 872 €.
Concernant les Donations temporaires d'usufruit, 3 DTU ont été renouvelées, représentant un apport de 770 K€.

3.2.8. Fonds dédiés

La totalité des fonds dédiés de la Fondation Notre Dame (y compris fonds dédiés spécifiques) reste stable, de 30,9 M€ au 31 décembre 2021 à 30,6 M€ au 31 décembre 2022.
Cette stabilité recouvre en fait une grande diversité de situations :

- Pour les fondations abritées faisant appel à la générosité du public, 2 sont clôturées, 8 présentent un résultat positif et 8 un résultat négatif avec une consommation du report à nouveau important pour certaines (Fonds Cathédrale et Fondation des Bernardins : -1,6 M€ respectivement). Soit une variation à la baisse de 3 M€.
- Pour les fondations privées et patrimoniales une quasi stabilité (résultat de 121K€) avec néanmoins une reprise des déficits de 160 K€ (impact sur le résultat)

- Parmi les fonds dédiés spécifiques, 5 fonds ont été créés et 5 fonds ont été clôturés. Le principal fonds n'ayant pas fait l'objet de décaissement pour les projets depuis plus de 2 ans est le Fonds Vaugirard qui est constitué en vue du financement futur du projet de la Maison Marguerite-Marie, projet immobilier retardé par des recours désormais purgés.

Les tableaux ci-après retracent les mouvements de l'exercice 2022 :

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

	01/01/2022		2022					
Fonds dédiés	Montant total	Report déficit	clôture de fondation	Renfort de la dotation ou création d'une réserve immobilière	Résultat 2022 après affectation spécifique	Montant total de la variation	Montant total 2022 des fonds dédiés	Report déficit 2022
Fondation des Bernardins	2 528 797				- 1 656 897	- 1 656 897	871 900	
Fondation KTO	1 276 962				439 400	439 400	1 716 362	
Fondation Sainte-Geneviève	705 943				- 362 973	- 362 973	342 970	
Fondation Adveniat	152 504				38 073	38 073	190 577	
Fondation du Mont-Saint-Michel	270 694				- 51 840	- 51 840	218 854	
Fondation des EDC	111 669				10 952	10 952	122 621	
Fondation Falret	55 824				- 35 275	- 35 275	20 549	
Fondation Liens Familiaux	82 970		- 82 970					
Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	227 917				29 998	29 998	257 915	
Fondation Saint-Etienne	74 624				54 950	54 950	129 574	
Fondation Bible et Culture	25 091				- 923	- 923	24 167	
Fondation Accueillir la vie	397 783				- 108 400	- 108 400	289 383	
Fondation Yves Mahyeuc	54 345				32 567	32 567	86 910	
Fonds Cathédrale	5 182 707				- 1 687 491	- 1 687 491	3 495 216	
Fonds Abbaye de Lagrasse	443 181				295 147	295 147	738 328	
Fondation La Dauversière	47 770		- 47 770					
Fondation Œuvre du Berry	86 596				18 517	18 517	105 113	
Fondation Fraternité de Fondacio					110 380	110 380	110 380	
Fondation Vouloir l'éducation	96 038				- 11 742	- 11 742	84 296	
Sous-total des fondations collectrices	*11 821 415 €*		*- 130 740 €*		*- 2 885 558*	*- 3 016 298*	*8 805 117 €*	
Sous-total des fondations privées & patrimoniales	*2 702 056 €*	*- 707 762 €*	*- 12 171 €*		*840 725 €*	*120 792 €*	*3 330 444 €*	*- 547 653 €*
Total Fonds dédiés aux fondations abritées	14 523 471 €	- 707 762 €	- 142 911 €		- 2 044 833 €	- 2 895 506 €	12 135 561 €	- 547 653 €

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Fonds dédiés spécifiques	au 31/12/2021	2022				
		Charges affectées du fonds 2022	Ressources affectées 2022	Montant total de la variation	au 31/12/2022	dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds rénovation transept		20 000	1 000 000	980 000	980 000	
sous-total Fondation Abbaye de Lagrasse		20 000	1 000 000	980 000	980 000	
Fonds des Bâtisseurs	984 258	100 000	150 000	50 000	1 034 258	
Fonds du Legs S.	5 434 339	25 006		- 25 006	5 409 333	
Fonds Prixm	23 841	10 000	117 302	107 302	131 143	
sous-total Fondation des Bernardins	6 442 439	135 006	267 302	32 296	6 474 734	
Fonds Cap santé mentale	2 345			-2 345	0	
sous-total Fondation Falret	2 345	2 345		-2 345	0	
Fonds Maison de Paris	52 976				52 976	
sous-total Fondation Accueillir La Vie	52 976				52 976	
Fonds Programme Cathédrale	1 524 637	810 641	970 000	159 359	1 683 996	
Fonds Autel	77 817				77 817	77 817
Fonds Musique Sacrée	8 988	14 528	5 540	- 8 988	0	
Fonds Moyens de retransmission	62 750		2 560	2 560	65 310	65 310
Fonds Aménagement intérieur	101 556	271 871	443 788	171 917	273 472	
Fonds extension orgue de chœur	95 997		7 745	7 745	103 742	103 742
Fonds restauration objets et mobilier	54 430	6 820	4 430	- 2 390	52 040	
sous-total Fonds Cathédrale		1 103 861	1 434 063	330 202	2 256 377	246 869
Fonds La Dauversière			144 434	144 434	144 434	
sous-total abritante			144 434	0	144 434	
Fonds Saint Jean Baptiste de Neuilly	14 580		950	950	15 530	
Fonds Orgue de Sainte Marie des Vallées	1 241	1 241		- 1 241	0	
FONDS urgence Ukraine		69 859	92 925	23 067	23 067	
sous-total Fondation Sainte-Geneviève	15 821	71 099	93 875	22 776	38 597	
Fonds Congrès	31 006	31 006		- 31 006		
sous-total Fondation La Dauversière	31 006	31 006		31 006		
Fonds Cathédrale de Bourges	25 000				25 000	
sous-total Fondation Œuvres du Berry	25 000				25 000	

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

	2021	2022				
Fonds dédiés spécifiques - suite	au 31/12/2021	Charges affectées du fonds 2022	Ressources affectées 2021	Montant total de la variation	au 31/12/2022	dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds soutien Fondation Cino del Duca	58 800				58 000	
sous-total Fondation du Mont-Saint-Michel	58 800				58 000	
Fonds Lourdes	17 568	17 568		- 17 568		
sous-total Fondation Adveniat	17 568	17 568		- 17 568		
Fonds Saint-Augustin	371 926	- 61 461	75 498	136 958	508 884	
Fonds la Madeleine	32 496	36 335	25 705	- 10 630	21 866	
Fonds Saint-Merri	26 432		212	212	26 644	
Fonds St Eustache	80 164	2 030	50 740	48 710	125 874	
Fonds Notre-Dame d'Auteuil		105 102	250 014	144 911	144 912	
Fonds Cathédrale Notre-Dame de Paris	68 473				68 473	68 473
Fonds Saint-Sulpice	97 550	383 851	394 285	10 434	107 984	
Fonds Saint-Paul Saint-Louis	27 969	70 246	83 905	13 659	41 628	
Fonds Saint-Pierre de Chaillot	87 845	102 001	49 860	- 52 141	35 703	
Fonds Saint-Séverin	582 710	153 567	65 122	- 88 445	494 265	
Fonds Notre Dame de Lorette	3 043	5 782	70 517	64 735	67 778	
Fonds Ecole Militaire	105 675	29 382	123 845	94 463	200 138	
Sous-total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	1 484 283 €	826 836	1 189 703	362 867	1 847 150	68 473
Total Fonds dédiés	10 056 413 €	2 207 721 €	3 984 943 €	1 777 222 €	11 978 069 €	315 342 €

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

	2021	2022				
	au 31/12/2021	Charges affectées du fonds 2022	Ressources affectées 2022	Montant total de la variation	au 31/12/2022	dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds Tibériade	57 381				57 381	
Fonds Saint Landry	696 159	201 500	100 000	- 101 500	594 659	
Fonds St Médard	11 202				11 202	
Fonds Jardins des amoureux	2 646	2 646		- 2 646		
Fonds Patrimoine Religieux	28 877	17 241	15 000	- 2 241	26 636	
Fonds Vaugirard Solidarité	1 400 000		250 000	250 000	1 650 000	1 650 000
Fonds Maison Bakhita		420	21 001	20 581	20 581	
Fonds de secours	203 258	203 258		- 203 258		
Fonds projets Maison des familles	119 869	131 644	54 661	- 76 983	42 886	
Fonds Œuvre d'Orient	172 077	174 890	93 762	- 81 128	90 949	
Fonds Aux captifs la libération (Carême)		440	21 983	21 543	21 543	
Fonds FIL Legs C restant à investir	3 631				3 631	
Fonds dédiés des acquisitions - FIL	1 712 309	89 848		- 89 848	1 622 460	
Fonds dédiés logement - report à nouveau	456 303				456 303	
Fonds Legs C immobilisé - FIL	427 939	14 364		- 14 364	413 575	
Fonds dédiés logement restant à investir	1 028 232	197 311	526 261	328 950	1 357 182	
Fonds Haïti	16 674	16 674		- 16 674		
Fonds projet APA de la rue des plantes	36 123	86 813	61 960	- 24 853	11 270	
Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide	6 372 680 €	1 137 050 €	1 219 629 €	82 579 €	6 455 258 €	1 650 000 €

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

3.2.9. Provision

- *Provisions pour risques*

Aucune provision pour risques n'a été constatée durant l'exercice 2022

- *Provisions pour charges*

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Autres provisions pour risques et charges	9 129			9 129
Provisions perte de change				
Provision Retraite	31 052	460		31 512
Provision pour charges sur legs	125 050		1 851	123 199
Total	165 231 €	460 €	1 851 €	163 840 €

A partir de 2021, la Fondation Notre Dame a constitué une provision pour départ à la retraite fondée sur les prévisions à 10 ans des départs à la retraite.

3.2.9.1. Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Clients douteux	26 611		12 722	13 889
TOTAL	26 611 €		12 722 €	13 889 €

L'essentiel des provisions pour charges ou dépréciation de créances concerne la gestion locative.

3.2.9.4 Dépréciation sur legs des biens reçus

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Dépréciation sur biens reçus	1 395 834		15 000	1 380 834
TOTAL	1 395 834 €		15 000 €	1 380 834 €

Les dépréciations pour biens reçus concernent deux biens immobiliers dont la vente est retardée du fait de la situation sanitaire d'une part (bien commercial) et la dégradation liée à un incendie d'autre part. La vente favorable de ce dernier a permis de reprendre la provision.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

3.2.10. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	294 083	35 000	175 000	84 583
Emprunts et dettes financières divers	110 557	110 557		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 037 396	1 037 396		
Dettes des legs ou donations	2 410 383	2 410 383		
Autres impôts et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	385 813	385 813		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 678	2 678		
Autres dettes	15 996 243	15 996 243		
TOTAL	20 237 153 €	19 978 070 €	175 000 €	84 583

Sans élément tangible pour indiquer une période plus longue, La Fondation Notre Dame vise de régler les successions en cours, tout comme les projets engagés, dans l'année N+1.

3.2.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fournisseurs	829 381	645 975
Fournisseurs factures non parvenues	208 015	180 825
Valeurs nettes comptables	1 037 396 €	826 801 €

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

3.2.12. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice **2022**	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 037 396	826 801
Dettes fiscales et sociales	385 813	325 935
DETTES FINANCIERES		
Emprunts financiers divers	110 557	119 670
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	294 083	329 083
Soutiens de projets engagés à verser		
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	15 996 243	14 277 032
Dettes des legs ou donations	2 410 383	2 268 359
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 678	2 678
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		1 400
DETTES	20 237 154 €	18 150 958 €

Les principales raisons de l'augmentation des dettes proviennent :

- de la politique d'engagement de projets (autres dettes) : Les associations bénéficiaires reçoivent un courrier d'engagement et sont invités à appeler les fonds au fur et à mesure de leurs besoins. Les versements s'effectuent ainsi en fonction de l'avancée des projets. Les projets restant à verser passent ainsi de 14,27 M€ à 16 M€ (+12%)
- le montant des dettes sur legs ou donation en cours de réalisation passe de à 2,27 M€ à 2,41 M€ (+6 %).
- un emprunt pour une fondation patrimoniale a été contractée pour 329 K€ en 2021.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

4. Compléments d'information sur le compte de résultat

4.1. Legs, donations et assurances-vie

	2022	2021
Produits	9 752 939	9 126 159
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 023 937	1 989 256
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	4 444 299	5 862 284
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 488 820	575 966
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 000	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 780 883	698 654
Charges	3 471 581	4 805 361
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 488 820	575 966
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		94 167
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 982 761	4 135 229
SOLDE DE LA RUBRIQUE (Produits – Charges)	6 281 358	4 320 798

6,281 M€ de legs et donations figurent en 2022 au compte de résultat.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives consistent en services de la Fondation Abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide.
Les charges administratives communes s'élèvent en 2022 à 1 621 627 €. Les contributions des fondations abritées et du programme Entraide & Education s'élèvent à 819 790 €. La Fondation utilise ses produits financiers et sa réserve pour équilibrer.

4.3. Projets soutenus

La Fondation Notre Dame, à travers son Programme Entraide, et les fondations abritées, engagent lors des Conseils et Comités des soutiens financiers en faveur de projets qui font l'objet d'un courrier d'engagement à destination des associations bénéficiaires. Les décaissements ont lieu au fur et à mesure des besoins. Des annulations, le plus souvent partielles, peuvent avoir lieu lorsque le projet a finalement besoin d'un soutien financier moindre. Les projets sont suivis sur plusieurs années, jusqu'à leur complète réalisation. En fin d'année, certains projets ne sont pas soldés mais l'engagement perdure.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Le tableau suivant détaille l'ensemble des mouvements.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Nom de la Fondation	Montant avant N restant à solder	Projet année N (nombre)	Montant accordé N	Montant Hors Bilan	Montant total avec antériorité	Montant Versé	Annulation année N	Montant Net accordé	Reste à verser au 31/12 N	Total à verser (avec hors-bilan)
Association KTO	- €	2	8 232 101 €	- €	8 232 101 €	8 232 101 €	- €	8 232 101 €	- €	- €
Fondation des Bernardins	200 000 €	5	3 530 000 €	- €	3 730 000 €	3 730 000 €	- €	3 530 000 €	- €	- €
Fondation Accueillir la Vie	- €	2	310 000 €	- €	310 000 €	310 000 €	- €	310 000 €	- €	- €
Fondation Liens Familiaux	- €	2	198 991 €	- €	198 991 €	198 991 €	- €	198 991 €	- €	- €
Fondation des Œuvres du Berry	- €	7	18 034 €	- €	18 034 €	3 934 €	- €	18 034 €	14 100 €	14 100 €
Fondation Vouloir Education	15 200 €	7	188 500 €	- €	203 700 €	149 200 €	- €	188 500 €	54 500 €	54 500 €
Fondation Adveniat	22 500 €	5	100 000 €	- €	122 500 €	122 500 €	- €	100 000 €	- €	- €
Fondation des EDC	38 300 €	16	245 124 €	- €	283 424 €	161 004 €	62 700 €	182 424 €	59 720 €	59 720 €
Fondation Saint-Etienne	72 500 €	11	285 500 €	- €	358 000 €	102 693 €	6 003 €	279 497 €	249 304 €	249 304 €
Fondation Yves Mahyeuc	70 105 €	4	17 352 €	- €	87 457 €	61 936 €	2 351 €	15 001 €	23 170 €	23 170 €
Fondation de l'Ab. de Lagrasse	212 946 €	7	258 300 €	- €	471 246 €	301 021 €	1 140 €	257 160 €	169 085 €	169 085 €
Fondation Falret	25 000 €	5	98 000 €	- €	123 000 €	123 000 €	- €	98 000 €	- €	- €
Fonds Cathédrale	77 304 €	22	67 670 038 €	- €	67 747 342 €	67 569 628 €	- €	67 670 038 €	177 713 €	177 713 €
FAPP	2 883 194 €	14	1 175 669 €	1 080 000 €	4 058 864 €	826 293 €	171 156 €	1 004 513 €	3 061 414 €	4 141 414 €
Sainte Geneviève	341 730 €	46	1 075 765 €	- €	1 417 495 €	579 494 €	38 284 €	1 037 481 €	788 013 €	788 013 €
La Dauversière	160 650 €	0	- €	- €	160 650 €	- €	160 650 €	- 160 650 €	- €	- €
Mont Saint Michel	66 500 €	5	149 000 €	- €	215 500 €	168 495 €	26 500 €	122 500 €	20 505 €	20 505 €
Bible & Culture	- €	3	51 000 €	- €	51 000 €	51 000 €	- €	51 000 €	- €	- €
Fraternité Fondacio	- €	3	173 637 €	- €	173 637 €	173 637 €	- €	173 637 €	- €	- €
Entraide	1 801 462 €	139	2 413 403 €	809 520 €	4 214 865 €	2 619 185 €	136 244 €	2 277 159 €	1 459 436 €	2 268 956 €
Entraide - *Fonds Dédiés*	20 635 €	11	604 948 €		625 583 €	609 657 €		604 948 €	15 926 €	15 926 €
Fondations Patrimoniales ou	1 261 001 €	30	2 032 966 €	- €	3 293 967 €	1 099 798 €	- €	2 032 966 €	2 194 169 €	2 194 169 €
Fondations Privées	6 789 160 €	147	7 563 858 €	9 425 503 €	14 353 018 €	6 737 888 €	27 000 €	7 536 858 €	7 588 130 €	17 013 633 €
Neutralisation des projets communs F Collectrices/Privées		*-38*						- *3 100 432 €*		
Total 2022	**14 058 188 €**	**455**	**96 392 186 €**	**11 315 023 €**	**110 450 374 €**	**93 931 455 €**	**632 028 €**	**92 659 725 €**	**15 875 186 €**	**27 190 209 €**

La neutralisation des projets permet de ne pas comptabiliser deux fois les soutiens opérés par les fondations privées aux fonds et fondations collectrices faisant ensuite l'objet d'un seul engagement en faveur des associations bénéficiaires.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

5. Commentaires sur le CROD (compte de résultat par origine et destination) et le CER (Compte d'Emploi des Ressources)

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit issus du Programme Entraide & Education ou de l'une des fondations faisant appel public à la générosité ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales souhaitant soutenir les fondations collectrices.
Dans les comptes de la Fondation Notre Dame, les dons ou libéralités sont sous la rubrique « non affectés » quand ils sont pour le Programme Entraide ou la Fondation abritante et dans la rubrique « affectés » quand ils sont pour les fondations abritées faisant appel public à la générosité ou qu'ils font l'objet d'une affectation spécifique au sein du Programme Entraide.
Les dons, donations et legs provenant des fondations privées ou patrimoniales ne figurent pas dans la colonne « Dont générosité du public » du CROD. Ils ne sont pas repris dans le CER.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation Notre Dame repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont en effet portées directement par les œuvres bénéficiaires. Il y a eu en 2022 une seule subvention reçue pour la Fondation Avenir du Patrimoine (19 K€).

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.8.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

5.1.5. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.
Les bénévoles engagés à la Fondation Notre Dame ou dans une fondation collectrice sont considérées comme des bénévoles liées à l'appel public à la générosité. Leur mission peut toutefois concerner les missions sociales (accompagnement des projets soutenus), la recherche de fonds (dans la relation avec les donateurs par exemple ou l'organisation d'évènements) ou le fonctionnement (gestion financière, gestion des legs et donations par exemple). Le temps passé par les membres des Conseils et Comités des fondations est systématiquement valorisé en temps nécessaire au fonctionnement des fondations.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER – ancien T1 et T7)

Dans le CER 2022 de la Fondation Notre Dame, le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice concerne les dons non affectés et non employés du Programme Entraide (4 440 K€) ainsi que la réserve constituée par la Fondation abritante afin de permettre de couvrir les charges de fonctionnement au service de l'ensemble des fondations abritées et du Programme Entraide (3 335 K€). (Voir note 3.2.2)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

La Fondation Notre Dame - comme les fondations qui font appel public à la générosité qu'elle abrite – est une fondation essentiellement de redistribution. Elle a vocation à apporter un soutien moral et financier à des projets menés par des associations :

- soit très largement dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part, dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part (Programme Entraide & Education, Fondation Sainte-Geneviève, Fondation Adveniat, Fondation Saint-Etienne, Fondation des Œuvres du Berry mais également l'ensemble des fondations privées).
- soit de manière plus spécifique :
  - pour la rénovation, l'entretien et le fonctionnement du collège des Bernardins (Fondation des Bernardins),
  - pour la mise en œuvre et le développement d'activités de diffusion et de production de programmes à vocation culturelle, sociale, éthique ou artistique (Fondation KTO)

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

- pour l'insertion de personnes ou de familles en difficulté, par l'acquisition de biens immobiliers et la promotion d'un accompagnement de qualité (Fonds Insertion par le Logement).
- pour la sauvegarde des églises classées ou présentant un intérêt local culturel reconnu à Paris (Fondation Avenir du Patrimoine à Paris)
- ainsi que, depuis l'incendie du 15 avril 2019, spécifiquement pour la restauration et le rayonnement de la Cathédrale Notre-Dame de Paris à travers le Fonds Cathédrale de Paris,
- pour des projets d'équipement et d'aménagement nécessaires à l'accueil des personnes venant découvrir le Mont Saint-Michel et la mise en réseau et animation de l'existant (Fondation du Mont-Saint-Michel)
- pour la mise en œuvre d'actions à caractère social et philanthropique permettant d'ordonner la vie économique autour de l'homme et du bien commun (Fondation des EDC)
- pour la promotion et le développement d'actions au profit des personnes exclues et/ou souffrant de troubles psychiques, mais également pour le développement d'une communication grand public et le développement d'une recherche action sur les effets sociaux des maladies psychiques (Fondation Falret)
- pour le soutien à des projets destinés à aider ceux et celles qui désirent construire, vivre et consolider une vie familiale de qualité, facteur de richesse collective, de cohésion sociale et rempart contre la précarité. (Fondation Liens familiaux, clôturée en fin d'exercice)
- pour le soutien à des projets de mise en valeur de la Bible (Fondation Bible & Culture)
- pour l'accueil de jeunes ou futures mères en situation de détresse, afin de les sortir de la précarité et faciliter leur réinsertion sociale et l'avenir de leurs enfants (Fondation Accueillir la Vie)
- pour la construction et le déploiement d'une école des Sciences de l'Homme, à Solesmes (Fondation La Dauversière, clôturée en fin d'exercice)
- pour les projets de restauration de l'abbaye Sainte-Marie de Lagrasse (Fondation de l'Abbaye de Lagrasse).
- pour apporter un soutien moral et financier à des projets réalisés par tout organisme non lucratif qui œuvre dans le domaine de l'éducation des jeunes et dont les activités sont d'intérêt général (Fondation Vouloir l'Education)
- pour apporter un soutien moral et financier à des projets destinés à l'éducation, à la famille, en faveur de l'écologie intégrale, de la formation humaine, professionnelle et spirituelle pour former des animateurs et acteurs de terrain solides ainsi qu'à toutes rencontres favorisant un dialogue entre les cultures, la foi et les religions et les enjeux de société (Fondation Fraternité de Fondacio)

Le CROD et le CER spécifiques à chaque fondation abritée faisant appel public à la générosité permettent ainsi de connaître les montants attribués à chacune de ces finalités. Les différents CER édités ainsi par la Fondation Notre Dame sont notamment disponibles en ligne sur le

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

site fondationnotredame.fr dans les pages dédiées à chacune des fondations. La Fondation invite chaque donateur à se reporter au CER correspondant à son don.
Dans le Compte d'Emploi des Ressources de la Fondation Notre Dame, la différence entre la colonne « Emplois du Compte de résultat » et la colonne « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N » résulte du montant total des charges émanant des fondations privées ou des fondations patrimoniales qui disposent chacune d'un objet qui leur est propre.
Par ailleurs le CROD et le CER de la Fondation Notre Dame fait l'objet d'un retraitement des écritures réciproques entre les fondations privées (qui apportent leur soutien) et les fondations collectrices. En 2022, les fondations privées ont soutenu les fondations collectrices à hauteur de 3 100 K€.

N'étant pas directement opérationnelles, la Fondation Notre Dame et ses fondations abritées ont donc l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes ». Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.
La Fondation Notre Dame et ses fondations abritées peuvent avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement :
  - pour la Fondation du Mont-Saint-Michel, pour l'organisation d'évènements au Prieuré d'Ardevon ;
  - pour la Fondation des EDC, l'organisation du prix Philibert Vrau, d'un Séminaire et la réalisation d'un baromètre ;
  - pour la Fondation Falret, la réalisation du projet « Cap Santé mentale »,
  - pour le programme Entraide & Education, la réalisation d'une première mesure d'impact ainsi que, pour le Fonds Insertion par le Logement, des frais de rénovation et de gestion des appartements utilisés pour des personnes et familles en situation de précarité ;

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- de manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi de ces mêmes organismes. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux des associations bénéficiaires.

Ils concernent en 2022 le programme Entraide & Education et son Fonds Insertion Logement, la Fondation Sainte-Geneviève, la Fondation Falret, la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, la Fondation Saint-Etienne et la Fondation du Mont-Saint-Michel mais également la Fondation abritante qui assure l'instruction des projets des fondations privées. Il inclut également l'outil de gestion des projets.
Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation Notre Dame et ses fondations abritées collectrices sont financées quasi exclusivement par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par chacun des comités exécutifs des fondations abritées ainsi que, pour le programme Entraide & Education à Paris, par le Bureau et le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement recouvrent l'ensemble des charges communes, portées par la Fondation abritante et liées au fonctionnement de toutes les fondations abritées. Il s'agit essentiellement du temps de la direction générale pour le suivi des obligations juridiques, légales et déontologiques, des charges comptables et financières dont la charge de commissariat aux comptes, les charges de déploiement d'outils informatiques de gestion, des charges de communication générales (comme le site Internet de la Fondation Notre Dame) ou l'édition d'une brochure pour les fondations abritées. Les frais de fonctionnement sont couverts pour partie par une contribution des fondations abritées, pour partie par l'utilisation des revenus de la dotation de la Fondation Notre Dame.
Les frais de gestion des fondations abritées recouvrent également les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit ainsi que les charges spécifiques au fonctionnement des fondations privées.
Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.
Sont concernés par les charges immobilières le Programme Entraide & Education, la Fondation des Bernardins, la Fondation Sainte-Geneviève, la Fondation des EDC, La Fondation Saint-Etienne, la Fondation la Dauversière et la Fondation Accueillir la Vie. Les autres fondations abritées bénéficient de locaux mis à disposition gracieusement.
Les frais de gestion des fondations privées ne figurent pas dans la colonne d'affectation des emplois des ressources collectées auprès du public car ces fondations ne font pas appel public à la générosité.

5.2.4. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent, pour le CROD et le CER de la Fondation Notre Dame – abritante, toutes les ressources, collectées dans l'année et non utilisées au 31 décembre de l'exercice par les fondations abritées, hormis les dons non affectés du programme Entraide & Education, propre à la FND.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Pour le CROD et CER spécifiques à chaque fondation faisant appel public à la générosité, cela ne concerne que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.
[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]

5.2.5 Investissements du Fonds Insertion Logement

Le Fonds Insertion Logement du Programme Entraide (ex-Fondation Insertion par le Logement) a pour vocation d'acquérir des appartements afin de les mettre à disposition d'associations à vocation sociale. A la suite du transfert du fonds au Programme Entraide, le CER spécifique du Fonds a été intégré dans le CER du programme Entraide. L'annexe donne la répartition entre les deux. Dans le bilan de la Fondation Notre Dame, les fonds figurent en fonds dédiés pour un montant égal à l'actif net des amortissements de l'exercice.

5.2.6 Excédent de ressources de l'exercice

L'excédent de ressources de l'exercice a une quadruple composition :

- Les dons non affectés du programme Entraide & Education (+ 1 154 K€);
- Les montants portés en renfort des dotations à la clôture de l'exercice tant pour la FND-Abritante que des fondations abritées faisant appel public à la générosité visant la pérennité. Conformément à l'article 13 des statuts de la FND, ces montants font l'objet d'une décision du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ou du Comité exécutif de la fondation abritée concernée et portent sur un excédent de ressources ou un legs non affecté ; Il n'y a pas eu de renfort en 2022
- L'éventuel renfort ou consommation de la réserve de la FND-abritante, soit - 350 K€.
- Impacté par le report à nouveau des 3 fondations déficitaires à fin 2021 (+ 160 K€)

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

6. Autres informations

6.1. Locaux

Les services de la Fondation utilisent 13 bureaux et deux espaces ouverts du 10, rue du Cloître Notre-Dame, dans le 4ème arrondissement de Paris. Ces locaux, partagés avec la Fondation Avenir du Patrimoine, sont mis à disposition gracieusement.
La Fondation des Bernardins est depuis 2022 dans des locaux même du Collège des Bernardins. La Fondation KTO (Malakoff), la Fondation Sainte-Geneviève (Nanterre), la Fondation Adveniat (Paris), la Fondation des EDC (Paris), la Fondation Falret (Paris), la Fondation des Liens Familiaux (Paris), la Fondation Accueillir la vie (Tours), la Fondation du Mont-Saint-Michel (Ardevon), la Fondation Yves Mahyeuc (Bruz), la Fondation La Dauversière (Solesmes), la Fondation Bible et Culture (Paris), la Fondation Saint-Etienne (Meaux),la Fondation de l'abbaye de Lagrasse (Lagrasse - Aude), la Fondation des Œuvres du Berry (Bourges), la Fondation Vouloir l'Education (Courbevoie) et la Fondation Fraternité de Fondacio (Versailles) disposent de locaux mis à disposition par leurs fondateurs, parfois contre une participation aux charges. Les fondations privées ne disposent pas de locaux spécifiques.

6.2. Effectifs

Les effectifs cumulés de la Fondation Notre Dame ont été les suivants en 2022 :

Salariés						
Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
2021	26	16,56	4	1,14	17,70	17,70
2022	33	22,89	2	1,17	24,06	24,06

4 salariés sont venus renforcer l'équipe de la Fondation et 6 salariés ont été remplacés.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

L'effectif salarié se répartit selon les affectations suivantes :

	Salariés FND						
	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
FND Abritante	2021	19	9,14	1	0,29	20	12,12
	2022	24	13,97	0	0	24	13,97
Fondation des Bernardins	2021	7	4,74	3	0,85	10	5,58
	2022	6	2,56	1	0,67	7	3,22
Programme Entraide	2021	8	3,00	1	0,50	9	3,50
	2022	12	2,76	1	0,50	13	3,26
Fonds Insertion par le Logement	2021	1	0,60	0	0	2	0,60
	2022	1	0,45	0	0	1	0,45
Fonds Cathédrale	2021	7	1,49	1	0,29	8	1,78
	2022	6	2,00	0	0	6	2,00
Fondation Avenir du Patrimoine	2021	2	1,33	0	0	2	1,33
	2022	2	1,16	0	0	2	1,16

En raison de la présence de fondations abritées, un certain nombre de personnes sont salariées par des structures tierces et sont refacturées - à l'euro prêt – au prorata du temps passé par chacun. Elles peuvent elles-mêmes travailler pour plusieurs fondations abritées. Le tableau tient compte du nombre réel de personnes refacturées et non du nombre de refacturations.

Mise à disposition de personnel						
Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
2021	20	7,69	9	4,33	29	12,02
2022	17	6,12	10	4,76	27	10,87

6.3 Contribution des bénévoles & contributions volontaires en nature

Les 12 membres du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Les fondations abritées disposent chacune d'un Comité exécutif également bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

Seuls sont remboursés les frais de déplacements lorsque les membres en font la demande.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Les fondations abritées, principalement collectrices, et la Fondation Notre Dame elle-même bénéficie de bénévoles réguliers qui apportent leur concours sur de multiples aspects (finances, comptabilité, suivi des projets, gestion de l'immobilier social, gestion des legs et donations, relation avec les donateurs, etc.)

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.
- On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

	Bénévoles			
	Année	Total	Total ETP	Valorisation
FND Abritante	2021	23	2,37	164 308 €
	2022	26	2,61	192 462 €
Fondation Abbaye de Lagrasse	2021	10	0,58	26 490 €
	2022	11	1,71	59 269 €
Fondation Accueillir la Vie	2021	7	0,08	9 231 €
	2022	6	0,04	5 077 €
Fondation Adveniat	2021	15	0,89	61 637 €
	2022	16	1,07	72 699 €
Fondation Avenir du patrimoine	2021	5	0,05	4 035 €
	2022	7	0,16	7 125 €
Fondation Bible et Culture	2021	10	0,17	10 213 €
	2022	11	0,4	20 375 €
Fonds Cathédrale	2021	6	0,18	8 108 €
	2022	6	0,3	8 049 €
Fondation des Bernardins	2021	46	1,86	113 745 €
	2022	44	2,16	157 084 €
Programme Entraide	2021	2	0,34	21 026 €
	2022	6	0,96	53 891 €
Fondation Falret	2021	5	0,02	2 308 €
	2022	3	0,01	1 385 €
Fondation liens Familiaux	2021	4	0,02	1 846 €
	2022	6	0,06	7 385 €
Fondation Sainte-Geneviève	2021	14	0,63	55 229 €
	2022	17	1,43	138 636 €
Fondation du Mont-Saint-Michel	2021	14	0,63	55 229 €
	2022	19	0,71	60 997 €
Fondation des Œuvres du Berry	2021	11	0,53	57 361 €
	2022	11	0,47	54 666 €
Fondation KTO	2021	9	0,07	8 308 €
	2022	9	0,06	6 923 €
Fondation Saint-Etienne	2021	9	0,06	6 668 €
	2022	7	0,05	6 462 €
Fondation La Dauversière	2021	6	0,02	2 769 €
	2022			
Fonds Insertion par le Logement	2021	5	0,22	5 786 €
Fondation des EDC	2021	12	0,57	59 742 €
	2022	11	0,52	56 081 €
Fondation Vouloir l'Education	2021	14	0,31	22 750 €
	2022	14	0,4	59 044 €
Fondation Yves Mahyeuc	2021	7	0,29	33 100 €
	2022	9	0,21	24 207 €
Fondation Fraternité de Fondacio	2021			
	2022	11	0,17	20 376 €

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Total Bénévoles			
Année	Total	Total ETP	Valorisation
2021	243	9,88	725 063 €
2022	247	13,51	982 190 €
Fondations patrimoniales et privées	128	0,58	69 231 €
Total	375	14,09	1 051 420 €

Les contributions volontaires en nature sont de 3 ordres :

- le bénévolat et les mises à disposition de personnel comme évoqué ci-dessus qui peut être affecté aussi bien aux missions sociales, qu'à la recherche de fonds ou au fonctionnement ;
- les prestations en nature : fourniture gratuite de services ou prestations.
- les dons en nature, notamment dans le cadre de la distribution alimentaire liée à la crise du Covid-19, calculé à la valeur du stock ou au prix de revient.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 : au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ; au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de biens, prestations en nature, personnel bénévole). Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

En 2022, le Programme Entraide, la Fondation des Bernardins, la Fondation Sainte-Geneviève et la Fondation Vouloir l'Education ont bénéficié de mécénat de compétence. La Fondation des Bernardins et la Fondation des EDC a également reçu des dons ou prestations en nature.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Contributions volontaires en nature	2022	2021		2022	2021
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	268 243	186 550	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	1 444 263	865 326
Réalisées en France	268 243	186 550	Bénévolat	1 051 420	785 063
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	392 843	49 413
			Dons en nature		30 850
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	421 165	295 844			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	401 855	382 932			
TOTAL	1 091 263 €	865 326€	TOTAL	1 444 263 €	865 326€

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	7 979 691	13 997 972
(-) utilisation	5 059 519	10 625 183
(+) report	4 713 867	4 606 902
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	7 634 039	7 979 691

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 86 195 € dont 32 K€ au titre du contrôle légal et 54 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes à l'exception du Fonds Cathédrale de Paris qui fait l'objet d'une affectation spécifique.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	12 477 119	5 862 859	6 614 260	

L'essentiel des engagements donnés concerne des projets (10,9 M€) pour lesquels le Conseil d'Administration ou le Comité de la Fondation s'engage à financer les associations sur leur budget 2023 ou les années suivantes. Une fondation privée consomptible née d'un legs s'est ainsi engagée à financer un million d'euros de projets par an jusqu'à complète consommation de ses fonds. 1,5 M€ concerne des placements financiers.

Engagements donnés	TOTAL	2023	2024 et suivantes
Programme Entraide & Education	918 886	914 626	4 260
FND-Abritante	423 926	423 926	
Fondation des Bernardins	455 609	455 609	
Fondation KTO	6 009	6 009	
Fondation Avenir du Patrimoine	1 080 000	360 000	720 000
Sous-Total fondations collectrices	*2 884 430*	*2 160 170*	*724 260*
Sous-Total fondations privées	*9 592 689*	*3 702 689*	*5 890 000*
Total	12 477 119	5 862 859	6 614 260

6.5.2 Engagements reçus

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	211 153 272	82 911 400	128 241 872	

La Fondation Notre Dame a enregistré pour plus de 208,03 millions d'euros d'engagements dont 206 M€ pour le seul Fonds Cathédrale de Paris. Cet enregistrement des engagements reçus repose sur les conventions de mécénat signées avec les grands mécènes qui prévoient un versement des soutiens financiers au fur et à mesure des appels de fonds de l'établissement public chargé de la restauration de la cathédrale ainsi que des besoins du Programme Cathédrale.

DocuSign Envelope ID: E620D74E-B100-4DA3-A9FA-627BEFF10925

Engagements reçus pour 2023	Donations ou Donations temporaires d'usufruit antérieurs à 2020	Convention d'entreprise et fondation / Don	Total
Fondation des Bernardins	313 000		313 000
Fonds Cathédrale		79 970 000	79 970 000
Fondation Saint Etienne	4 000		4 000
Fondation Avenir du Patrimoine		374 400	374 400
SOUS-TOTAL 2 (Fondations abritées collectrices)	*317 000*	*80 344 400*	*80 661 400*
SOUS-TOTAL 3 (Fondations abritées privées)	*2 250 000*		*2 250 000*
TOTAL	2 567 000 €	80 344 400 €	82 911 400 €

Engagements reçus pour 2024 et suivantes	Donations temporaires d'usufruit	Convention d'entreprise et fondation/ Don	Total
Fondation des Bernardins	275 250		275 250
Fonds Cathédrale		126 817 000	126 817 000
Fondation Avenir du Patrimoine		748 800	748 800
SOUS-TOTAL 2 (Fondations abritées collectrices)	*275 250*	*127 565 800*	*127 841 050*
SOUS-TOTAL 3 (Fondations abritées privées)	*400 822*		*400 822*
TOTAL	676 072 €	127 565 800 €	128 241 872